

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'Exploitation (AEX) pour or
"Carbet mitan aval", commune de Mana

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Eurl ERMINA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian PERNAUT

RCS / SIRET

4 9 0 1 6 3 1 0 2 0 0 0 1 8

Forme juridique

Eurl

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	Canalisation et régularisation des cours d'eau. Dérivation de cours d'eau d'une longueur supérieure à 100 m
47b	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter un gisement aurifère secondaire (alluvions et éluvions) dans les limites d'une AEX de 100 ha. La récupération de l'or se fera par méthode gravimétrique avec l'utilisation d'un sluice avec crible fixe et d'une pompe à gravier.

Pour cela, il faudra déforester environ 19,5 ha, correspondant à la surface minéralisée estimée lors de la prospection.

L'approvisionnement du site s'effectuera par voies aériennes. Une Drop Zone sera installée sur la base-vie

Le site se trouve à 117 km à vol d'oiseau de l'aéroport Félix Eboué.

Le site se trouve à 43 km à vol d'oiseau du barrage de Petit-Saut.

4.2 Objectifs du projet

Extraction et récupération de l'or contenu dans les alluvions et éluvions de la crique Carbet mitan, pour les vendre à un comptoir d'or agréé afin d'en tirer un profit.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le matériel lourd (pelles excavatrices) sera acheminé depuis la base-vie de la SAS COREMA située à 7 km via la piste de pelle mécanique (Saint-Elie - Coulor).

L'aménagement de la zone d'exploitation consistera à la déforestation d'un premier bassin de décantation servant à accueillir les premiers rejets de caisse et à son ouverture. La crique sera déviée sur l'intégralité de l'extension du gisement, soit sur 2000 m linéaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le gravier minéralisé sera excavé à l'aide de pelles excavatrices montées sur chenilles. L'or sera récupéré par méthode gravimétrique sur un sluice après débouillage sur une grille de calibrage et passant par une pompe à gravier.

L'exploitation de l'AEX comprendra 55 chantiers d'exploitation, pour une surface totale déforestée d'environ 19,5 ha.

L'équipe sera composée d'une dizaine de personnes.

Les travaux de réhabilitation et de revégétalisation seront menés simultanément aux travaux d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

L'AEX sollicitée se trouve en zone 3 du SDOM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'AEX correspond à un rectangle de 2000 x 500 m	1 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Carbet mitan
Commune de Mana.

Les coordonnées en RGFG95
UTM22N des sommets de l'AEX sont
donnés en annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Communes traversées :

Commune de Mana

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Mana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIL, Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Littoral. Approuvé le 09.04.2015. Cependant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sont établis en Guyane pour les aires urbaines et ne s'étendent pas en forêt profonde.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le démarrage des travaux, on prélèvera temporairement dans le lit mineur de la crique, la quantité d'eau nécessaire au remplissage du premier bassin de décantation (3500 m3) Une fois le bassin rempli, les travaux se feront en circuit fermé. Pour les besoins du camp, on prélèvera l'eau dans un puits creusé en terrasse non inondable (environ 800 L/jour)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phréatique du lit mineur) sera mobilisée pour traitement sur sluice, il y aura donc modifications des flux de masse d'eau souterraine. Ces modifications des masses d'eau seront temporaires et contraintes à la seule zone d'exploitation. Après réhabilitation et reconstitution des horizons, il n'y aura plus de modifications des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une destruction de la biodiversité existante: - déforestation limitée au gisement aurifère d' environ 19,5 ha - excavation et terrassement - creusement du canal de dérivation en plusieurs fois (4 tranches de 500 m) pour un total de 2000 m de crique déviée - perturbations temporaires diurnes (bruits des pelles et moteurs) Le projet est à caractère temporaire et durera environ 2 ans.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace forestier (19,5 ha)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mana n'a pas de PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant la phase travaux. Des rotations d'hélicoptères bi-mensuelles permettront le ravitaillement du chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores s'effectueront en journée entre 6h et 18h. Les sources de bruits sur l'exploitation sont les moteurs et les pelles mécaniques. Le générateur sur la base-vie sera également source de bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les pelles excavatrices en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.</p> <p>Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La base vie sera éclairée le soir. Les émissions lumineuses seront faibles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...).</p> <p>L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides correspondront aux eaux d'utilisation courante qui seront déversées dans des fosses spécifiques .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux après le traitement du minerai sont chargées en matière en suspension. Ces eaux sont déversées dans des bassins de décantation afin qu'elles décantent. Elles seront réutilisées en circuit fermé pour continuer l'exploitation.</p> <p>Il n'y aura pas de relargage d'effluent dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera la production de DIB (Déchets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres usagés qui seront rapatriés à Kourou pour traitements adaptés par l'entreprise ENDEL.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cette demande d'AEX sera couplée à une autre demande d'AEX située juste en amont de l'AEX "Carbet mitan aval".

Cette demande se situe sur le PER "NEM 4" n°06/2016 de Newmont Lasource, avec autorisation de ce dernier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La zone a fait l'objet de travaux de prospection (campagne de sondages à la tarière). Le gisement a été caractérisé et délimité. L'exploitation sera placés sous le contrôle de professionnels possédant une grande expérience de la mine alluvionnaire et conscients des contraintes environnementales liées à cette activité.

L'or sera récupéré par méthodes gravimétriques avec du matériel entretenu régulièrement, aux normes UE (bruit, gaz).

Les travaux seront réalisés en circuit fermé. Le chantier sera conditionné par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées.

Un canal de dérivation évitera une coupure dans la continuité linéaire du cours d'eau.

Les bassins de décantations seront comblés dans l'ordre des horizons géologiques et nivelés au fur et à mesure de l'exploitation. La revégétalisation sera effectuée en saison des pluies en concernera 100% de la zone déforestée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les impacts sur l'environnement seront limités au strict nécessaire à l'exploitation du gisement déjà caractérisé lors d'une prospection récente. L'exploitation sera placés sous le contrôle de professionnels possédant une grande expérience de la mine alluvionnaire et conscients des contraintes environnementales liées à cette activité.

Le projet est situé en zonage 3 du SDOM où l'activité minière est autorisée.

La eurl ERMINA possède plus de 15 ans d'expérience dans l'exploitation de mine alluvionnaire et ne possède aucun passif environnemental.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
Annexe n°2 : Plan de situation de l'AEX « Carbet mitan aval » - échelle 1/500000ème
Annexe n°3 : Localisation de l'AEX « Carbet mitan aval » - échelle 1/25000ème
Annexe n°4 : Photographies satellites de l'AEX « Carbet mitan aval » du 11/11/2019 – constellation Sentinel 2
Annexe n°5 : Situation du projet par rapport au SDOM – Echelle 1/100000ème
Annexe n°6 : Plan de pénétration – Echelle 1/50000ème
Annexe n°7 : .shp AEX Carbet mitan aval

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MATOURY

le, 18/02/2022

Signature

